

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 62 Reportant sur Tranche 1962 tes Crédits de Paiement du Plan d'Equipement de Développement Economique et Social, disponibles au 31 décembre 1961.

n° 62

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 janvier 1962

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1962

Date du numéro
31 janvier 1962

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les crédits de paiements du Plan d'Equipement et de Développement Economique et Social, programme 1953 et de la tranche 1961 de la Loi-Programme 1961-1963 non consommés au 31 décembre 1981 sont arrêtés comme suit par chapitres budgétaires et reportés sur la tranche 1962.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire Général,Yvés de DARUVAR.